

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 35	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 7	Pouvoir(s) : 0
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 6 novembre 2018

Vote(s) pour : 35

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 12 novembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-11-12-BD-7 :

Délégation de Service Public relative à l'exploitation de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Metz Blida - Rapport annuel 2017.

Rapporteur : Monsieur Lucien VETSCH

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,
VU l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
VU la convention de Délégation de Service Public (DSP) en date du 17 novembre 2008 relative à l'exploitation de l'aire permanente d'accueil de Metz Blida passée entre la Ville de Metz et la SAEM ADOMA,
VU le rapport du délégataire chargé de l'exploitation de l'aire permanente d'accueil de Metz Blida présenté pour l'exercice 2017, ci-joint, dont une synthèse est annexée à la présente délibération,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 novembre 2018,

PREND ACTE de ce rapport, lequel a été mis à disposition des élus et dont une synthèse est jointe à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 novembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Délégation de Service Public

AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – METZ BLIDA


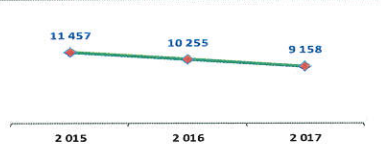
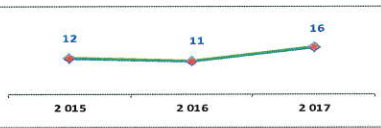
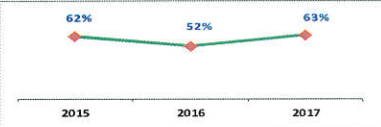
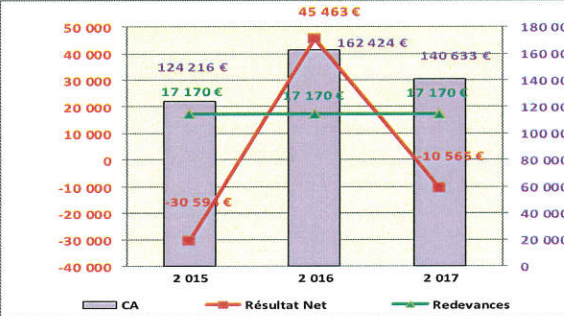
Synthèse du rapport annuel

en application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Exercice 2017

"Toutes les informations fournies dans le présent rapport sont issues des diverses documentations mises à disposition par la société (notamment rapport annuel d'activité, rapport de gestion, comptes annuels certifiés)".

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE BLIDA

		Tableau de bord - Délégations de Service Public																										
Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation Année : 2017 Service gestionnaire : Mission Habitat, Logement et Gens du voyage		Code délégation : GENVOY	Date : 23 octobre 2018																									
		Aire d'Accueil des Gens du Voyage		Politique publique : Améliorer la qualité de vie Domaine d'activité : Logement et politique de la Ville																								
Etablissement Situé à : 17/19 Avenue de Blida 57000 METZ Nature du contrat : Affermage Signé le : 18/11/2008 Avec effet au : 01/07/2009 Échéance : 30/06/2019 Durée : 10 ans		INDICATEURS ↓ Activité																										
		Eléments Financiers (En euros)																										
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2 015</th> <th>2 016</th> <th>2 017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CA</td> <td>124 216</td> <td>162 424</td> <td>140 633</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>-30 594</td> <td>45 463</td> <td>-10 565</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>17 170</td> <td>17 170</td> <td>17 170</td> </tr> <tr> <td>Nbre emplacements occupés (moy/an)</td> <td>12</td> <td>11</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Nbre de nuitées</td> <td>11 457</td> <td>10 255</td> <td>9 158</td> </tr> </tbody> </table>				2 015	2 016	2 017	CA	124 216	162 424	140 633	Résultat Net	-30 594	45 463	-10 565	Redevances	17 170	17 170	17 170	Nbre emplacements occupés (moy/an)	12	11	16	Nbre de nuitées	11 457	10 255	9 158
	2 015	2 016	2 017																									
CA	124 216	162 424	140 633																									
Résultat Net	-30 594	45 463	-10 565																									
Redevances	17 170	17 170	17 170																									
Nbre emplacements occupés (moy/an)	12	11	16																									
Nbre de nuitées	11 457	10 255	9 158																									
		Occupation Nbre de nuitées																										
																												
		Facturation Nbre emplacements occupés (moy/an)																										
																												
Exploitant : Raison sociale : SAEM ADOMA Forme juridique : SAEM Adresse : 42 Rue de Cambronne 75015 Paris Capital : 0 € Société dédiée : 0 Société Mère :		Optimisation emplacement Taux occupation (en%)																										
																												
																												

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

Compte de résultat de la délégation

Délégation : Aire d'Accueil des Gens du Voyage		Année		2017	
	2016	2017	Ecart en €	Ecart en %	
Produits d'exploitation					
Recettes Activité	19 231	21 843	2 612	14%	
Production stockée immob.	-	-	-		
Subventions	143 194	118 790	- 24 403	-17%	
Autres Produits et reprises	-	-	-		
Total Produits d'exploitation	162 424	140 633	- 21 791	-13%	
Charges d'exploitation					
Achats, Serv Ext et autres	29 365	71 825	42 460	145%	
Charges de personnel	55 230	43 556	- 11 674	-21%	
Redevances Collectivité	17 170	17 170	- 0	0%	
Frais de siège	15 000	15 000	-	0%	
Dotations aux amortissements	967	-	- 967	-100%	
Dotations aux provisions	- 832	2 706	3 538	-425%	
Autres charges	87	941	854	977%	
Total Charges d'exploitation	116 986	151 198	34 211	29%	
Résultat d'exploitation	45 438	- 10 565	- 56 003	-123%	
Excédent Brut d'Exploitation	45 660	- 6 918	- 52 578	-115%	
Résultat financier	-	-	-		
Résultat exceptionnel	25	0	- 25	-100%	
Impôts bénéfice	-	-	-		
Résultat net	45 463	- 10 565	- 56 028	-123%	

Compte de résultat en € H.T.

1. ANALYSE FINANCIERE

L'activité de l'aire d'accueil des gens du voyage n'a pas été perturbée et a permis une année pleine d'exploitation. Le tarif journalier d'occupation est de 4 € au 01/07/2017, identique à l'année précédente et correspondant à la redevance payée par l'utilisateur d'un emplacement sur l'aire.

Les produits d'exploitation, d'un montant total de **141k€** pour 2017 contre 162k€ en 2016, affichent une baisse de -15%, (soit -21k€) comparativement à 2016. En effet, en 2016 la société a perçu une subvention exceptionnelle (29,9k€) versée par la Ville de Metz au regard de la situation financière de la Société en 2015.

Les charges d'exploitation, d'un montant total de **148k€**, affichent une hausse de 21% par rapport à 2016 (soit +31k€), principalement due au compte Autres achats et charges externes qui passent de 28k€ en 2016 à 71k€ en 2017, soit +61%. En effet, le poste "électricité, gaz et eau" connaît une hausse de +33k€, dont 6k€ de factures imputées par erreur. La régularisation a été faite sur les comptes 2018 puisque les comptes 2017 étaient déjà clos. Le poste "autres entretiens et réparations" augmente de +10k€ suite à l'entretien du site assuré dorénavant par un prestataire privé sur des plages horaires réduites.

Ce qui amène le Délégué à un résultat net déficitaire de **-11k€** sur 2017 contre un +45k€ en 2016 et **-31 k€** en 2015. A noter que le résultat 2016 inclut la subvention exceptionnelle accordée par la Ville (30k€).

Concernant la contrainte de service public :

En 2017 Metz Métropole a versé au Délégué 43 917.74€ H.T. ainsi que 17 170€ H.T. correspondant à l'amortissement technique des ouvrages réalisés, financés par Metz Métropole et égale à la redevance d'affermage due par la métropole.

Concernant la redevance due à Metz Métropole :

La redevance revenant à Metz Métropole annuellement s'élève à la somme de 17 170€ H.T. non indexée.

3 – ANALYSE DE L'ACTIVITE 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence "gestion des aires d'accueil", comprenant l'aire d'accueil permanent de Metz Blida, ne relève plus des Communes mais de Metz Métropole.

L'aire d'accueil présente un taux d'occupation de 63% soit un total de 9 158 nuitées pour 2017. Ce taux est en hausse au regard des années précédentes, malgré un nombre de nuitées en baisse. En effet, les moins de 40 ans représentent 80% des personnes accueillies sur site avec un nombre plus important que les années précédentes de couples sans ou avec un seul enfant et de personnes seules. Cette évolution de la composition des familles se traduit par une baisse moyenne du nombre de personnes par emplacement, ce qui explique la diminution du nombre de nuitées malgré la hausse du taux d'occupation.

Le site n'a subi aucune fermeture en 2017.

Le délégataire présente un résultat net déficitaire de - 10 564.92 €, compensé par un report précédent de 14 868, 95€ provenant du versement de la Ville de Metz d'une subvention exceptionnelle reçue en 2016 de 29 863.40€, relative à un déficit ultérieur. Pour maintenir l'équilibre budgétaire, le prix de la redevance (coût à l'emplacement) s'est accru en 2 temps : 3€ à compter du 1^{er} décembre 2015 puis 4€ à compter du 1^{er} juillet 2016. Ce tarif a été maintenu en 2017.

Annuellement, la Caisse d'Allocations Familiales verse l'Allocation Logement Temporaire au délégataire sur une base fixe (88.30€ par place disponible) et une base variable liée au taux d'occupation (44.15€) dans le cadre d'une convention tripartite établie entre la Ville de Metz, la société ADOMA et les services de l'Etat. **En 2017, la société a perçu 53 333.20€ d'ALT2.** Au regard du taux prévisionnel d'occupation proposé en 2017 et du réalisé, une **régularisation favorable sera versée en 2018 pour un montant de 2 358,78 €.**

Depuis le 29 avril 2016, les gestionnaires du département transmettent hebdomadairement les disponibilités sur les aires d'accueil à une messagerie dédiée (DDCS).

4 – SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

La situation patrimoniale est identique à celle dressée contradictoirement lors de la mise en gestion de l'aire le 1er juillet 2009. Aucun investissement n'a été réalisé en 2017.

5 – ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Au quotidien, ADOMA a pour mission de faciliter de manière générale le lien avec les différentes institutions sociales, les services compétents et acteurs associatifs. Le gestionnaire est amené ainsi à accompagner certains ménages dans la rédaction de courriers administratifs, dans l'inscription des enfants dans les établissements scolaires, de prendre contact avec les services sociaux, la CAF notamment. En outre, le gestionnaire a également un rôle de médiation, pour résoudre certains conflits entre voyageurs et voisinage de l'aire (résidence Amlé, campement de réfugiés voisin).

Durant l'année, l'association Amitiés Tsiganes continue à dispenser des permanences sur l'aire pour accompagner les personnes dans les démarches administratives (aides financières, démarches auto entrepreneurs). Il s'agit généralement d'une permanence mensuelle.

Depuis l'ouverture de l'aire, un partenariat a été établi avec certains bailleurs dans le cadre de la volonté de sédentarisation de certains ménages, mais les demandes restent exceptionnelles.

La gestionnaire participe aux réunions organisées par le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants (CASNAV) concernant notamment le suivi de la scolarisation des enfants et les livrets numériques qui ont été mis en place pour inciter les plus jeunes à la lecture de manière ludique (aucun enfant de l'aire n'en bénéficie).

Les enfants scolarisés sont inscrits dans les écoles de Metz, Saint Julien-Lès-Metz et Woippy.

La gestionnaire continue à mettre à disposition des occupants (petits et grands) une bibliothèque sous forme d'arbres à livres. Le partenariat avec la médiathèque de Metz s'est poursuivi en 2017 par la signature d'une convention pour l'octroi de dons de livres.

À noter que les occupants sans titre sur l'entrée 17, qui perturbaient fortement la gestion de l'aire, ont quitté le site en fin d'année 2017, ce qui permet de revenir progressivement à une gestion normale et plus sereine.

9 séjours sur 43 ont été supérieurs à 6 mois. Compte-tenu du nombre conséquent de fermetures d'aires sur le département (vandalisme) une souplesse sur les temps de séjour et les écarts en deux temps de séjours a été accordée. Mais le faible turn-over et la durée moyenne des temps de séjour reste problématique, les aires d'accueil n'ayant pas vocation à accueillir à l'année des sédentaires.

La cohabitation a parfois été difficile entre les usagers du site et les demandeurs d'asile voisins (conflits de voisinage, jet d'objets, intrusion sur site). Durant la période d'occupation du site voisin par les réfugiés, la salle d'accueil a été mise à disposition d'intervenants lorsque nécessaire pour le campement (vaccination).

Des actes de vandalisme ont été constatés :

- Un pan de grillage a été retiré et ouvre un point de dépôts sauvages de déchets verts conséquent coté Moselle. Un piratage d'eau a été constaté et résolu.
- Un tableau électrique a été arraché, interdisant la location de l'emplacement correspondant.

6 – PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

- Rassurer les Voyageurs concernant l'image dégradée de l'aire. Certains voyageurs refusent en effet de s'installer sur site en raison du souvenir des problèmes de comportement des occupants sans droits ni titre, maintenant résolu, ainsi que par crainte de voir se réinstaller un campement de réfugiés mitoyen de l'aire.
- Continuer à apaiser les tensions entre les habitants de l'aire d'accueil et ceux du foyer d'ADOMA afin d'éviter les conflits.
- Revenir à une gestion normale du site, avec respect des droits et obligations de chacun.
- Résoudre les problèmes de dépôts sauvages entre l'aire et la Moselle.
- Anticiper la fin de la DSP en 2019 et la rétrocession des équipements.
- Continuer à favoriser la scolarisation des enfants dans les établissements du territoire (hors CNED) à travers des moyens variés :
 - Utilisation de la scolarisation comme motif permettant de demander une prolongation de séjour (si assiduité des enfants)
 - Large choix de prises en charge des enfants à destination des parents (classe allophone notamment)
 - apporter un soutien aux enfants scolarisés en organisant des aides aux devoirs d'autant que l'aire dispose d'une salle d'activité
 - promouvoir le livret électronique dans le cadre du projet CASNAV permettant un suivi optimal de l'enfant en cas de déplacements des ménages

- Poursuivre les animations et rencontres sur site.
- Poursuivre l'action autour de la lecture par le renouvellement des livres de la bibliothèque de l'aire avec le soutien de la médiathèque de Metz (signature d'une convention en 2017). Inciter les enfants/parents à fréquenter une bibliothèque est toujours aussi difficile dans les faits.

Résumé de l'acte

057-200039865-20181112-11-2018-DB7-DE

Numéro de l'acte : 11-2018-DB7
Date de décision : lundi 12 novembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Délégation de Service Public relative à l'exploitation de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Metz Blida - Rapport annuel 2017
Classification : 1.2 - Délégation de service public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/11/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181112-11-2018-DB7-DE
Document principal : 99_AU-ERD7.pdf

Historique :

15/11/18 11:19	En cours de création	
15/11/18 11:22	En préparation	Catherine DELLES
15/11/18 11:41	Reçu	Catherine DELLES
15/11/18 11:43	En cours de transmission	
15/11/18 11:44	Transmis en Préfecture	
15/11/18 11:49	Accusé de réception reçu	